

la Vierge Immaculée, reste à jamais de la part du peuple canadien l'objet d'un culte très spécial. Et voici comment nous allons expliquer notre pensée.

Lorsque le Fils de Dieu voulut descendre sur la terre pour accomplir la rédemption du monde, il vint à nous par Marie. A notre tour, c'est par Marie que nous devons aller à Jésus. Jésus est le médiateur souverain entre Dieu offensé et l'homme pécheur. Mais, dit saint Bernard, parce qu'en Jésus la majesté divine pourrait épouvanter le coupable et l'empêcher de venir s'abreuver à la source du salut, Dieu a voulu que Marie fut médiatrice de grâce entre Jésus et le pécheur. Cette disposition miséricordieuse justifie le culte universel d'hyperdulie rendu à la Femme bénie entre toutes les femmes, par qui nous a été donné le Rédempteur.

Mais Marie elle-même nous a été donné de Dieu par la bienheureuse Anne. De ce fait, ne nous est-il pas permis de conclure à la très puissante médiation de sainte Anne auprès de Jésus et de Marie ? Seulement le rôle dévolu à la glotieuse épouse de Joachim dans l'économie rédemptrice n'ayant été ni aussi immédiat, ni aussi essentiel que celui de Marie, il s'en suit que sa médiation en faveur de la grande famille des rachetés ne doit être ni aussi nécessaire, ni aussi universelle que la médiation de grâce dévolue à sa Fille Immaculée.

Ne sommes-nous pas en droit d'affirmer néanmoins que la divine Providence a prédestiné le peuple canadien à rendre à la Bonne Sainte Anne un culte très spécial d'honneur et de confiance ? La volonté de Dieu n'est-elle pas que la mère de l'Immaculée Vierge soit médiatrice de grâce entre Jésus et Marie, d'une part, et le peuple canadien, d'autre part ? L'expérience de trois siècles d'hommages et de confiance envers la glorieuse Aïeule de Jésus, trois siècles de merveilles et de prodiges éclatants attribués à la bienveillante protection de sainte Anne, nous révèlent suffisamment ce miséricordieux conseil de